



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 mars 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 117 de l'ordre du jour

### **Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Haile Selassie **Getachew** (Éthiopie)

## **I. Introduction**

1. Les précédentes recommandations de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale, au titre du point 117 de l'ordre du jour, figurent dans les rapports de la Commission publiés sous la cote A/57/429 et Add.1.

2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 39e, 40e et 45e séances, les 3, 4 et 28 mars 2003. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/57/SR.39, 40 et 45).

3. Pour poursuivre l'examen de la question, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre pour encourager les États Membres ayant des arriérés de paiement à en réduire le montant et, à terme, à les éliminer (A/57/76), qui lui avait été présenté durant la partie principale de la cinquante-septième session (voir A/C.5/57/SR.7), conformément à la résolution 56/243 A en date du 24 décembre 2001.

## **II. Examen du projet de résolution A/C.5/57/L.59**

4. À la 45e séance, le 28 mars, le représentant de l'Éthiopie, également Rapporteur de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté un projet de résolution intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies » (A/C.5/57/L.59).

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/57/L.59 sans le mettre aux voix (voir par. 7).



6. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Maroc, parlant au nom des États Membres de l'Organisation qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a fait une déclaration pour expliquer sa position.

### **III. Recommandation de la Cinquième Commission**

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### **Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* toutes ses résolutions pertinentes,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre pour encourager les États Membres ayant des arriérés de paiement à en réduire le montant et, à terme, à les éliminer<sup>1</sup>;

2. *Prie* le Comité des contributions de recommander des mesures d'incitation propres à encourager les États Membres à régler leurs arriérés et de lui faire rapport à ce sujet lors de sa cinquante-huitième session.

---

<sup>1</sup> A/57/76.